

Chiffres et critères de la pauvreté chez nous

A partir de quels critères un ménage peut-être considéré comme pauvre ?

C'est ce qu'a cherché à définir le dernier rapport* de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Il en ressort que c'est la conjonction de plusieurs facteurs qui conduit à la pauvreté.

Minima sociaux. L'expression est passée dans le langage courant. Pourtant ses contours restent flous et ne renvoient pas une image claire des populations qu'elle désigne. Au premier rang de ces minima, on trouve le RMI (revenu minimum d'insertion). Créé en 1988 et versé aux personnes de plus de 25 ans, il n'a été aligné sur le montant national qu'en 2006. Arrive ensuite l'API (allocation parent isolé) qui, depuis 2000, correspond à 56 % du montant national. Son alignement est prévu pour cette année. Il faut aussi tenir compte de l'AAH (allocation adulte handicapé), versée aux personnes handicapées de plus de 20 ans et du RSO (revenu de solidarité) qui vient compléter le RMI des personnes de plus

de 50 ans et qui est spécifique aux DOM. Le recours à ces prestations est très répandu chez nous. Et c'est là l'un des éléments qui permet de parler de pauvreté dans notre département.

Si l'on s'en tient au seul taux de pauvreté des ménages, il apparaît que 8,5 % des ménages martiniquais sont pauvres (cf. l'enquête « Budget des familles », INSEE 2001). En d'autres termes, ces ménages vivent avec un revenu égal ou inférieur à 6 240 euros par personne et par an. Ce taux semble proche du taux national qui est de 7,4 % mais, en y regardant de plus près, on se rend compte que le seuil de pauvreté dans l'Hexagone est de 8 241 euros par personne et par an. Suivant le seuil de pauvreté



Le recours aux minima sociaux est très répandu chez nous. C'est l'un des éléments qui permet de parler de pauvreté dans notre département. Photos J.-M.E./France-Antilles.

retenu, le nombre de personnes pauvres va changer pour une même population ! Ainsi donc, mesurer la pauvreté implique de prendre en compte les effets de seuils.

Une pauvreté plus grande dans les DOM

Deux autres indicateurs permettant de poser le problème de la pauvreté en Martinique. Il s'agit tout d'abord du taux de chômage. Malgré une croissance annuelle très forte — équivalent en 2005 à 3,2 % du PIB contre 1,2 % de moyenne nationale —, le nombre de chômeurs resta très élevé chez nous. Pour la période, il est de 22 % de la population active en Martinique contre 10 % dans l'Hexagone. Cela tient essentiellement à l'augmentation simultanée du nombre d'actifs et aux niveaux de formation plus bas dans notre département. On constate ensuite que la population recourt de manière assez im-

portante aux minima sociaux. Et cela est vrai quel que soit le DOM. Ainsi, 21 % des Martiniquais sont couverts par les minima sociaux contre 9 % des Nationaux. Plus encore, 15 % de la population perçoit le RMI contre 3 % dans l'Hexagone. À cet égard, il est intéressant de noter que, contrairement à un préjugé tenace, la part des étrangers percevant l'un des minima sociaux n'est que de 0,9 % de la population martiniquaise.

La monoparentalité fragilise

Le taux de pauvreté des ménages martiniquais passe de 8,5 % à 17,2 % lorsque l'on considère les seules familles monoparentales. Avec les familles nombreuses (trois enfants ou plus), les familles monoparentales (souvent constituées d'une mère et de ses enfants) sont les plus touchées par la pauvreté. Ici comme en France continentale.

Un facteur vient toutefois limiter la pauvreté chez nous. C'est l'accès plus facile au logement, voire à la propriété. En effet, contrairement à la donne nationale, les ménages modestes de la Martinique possèdent très souvent leur logement. Mais ce fait ne doit pas masquer qu'il s'agit presque toujours de petit logements, à la limite de la salubrité, et accueillant parfois trois générations.

Louvinia Vals



Vincent Hecquet, chef de service études et diffusion de l'INSEE, a présenté récemment le bilan de la pauvreté dans les DOM.

* Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale : « La pauvreté dans les DOM ». Fruit de la collaboration de plusieurs services d'études et de statistiques (INSEE, CNAF, ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, université Antilles-Guyane), ce rapport est disponible sur le site de l'INSEE www.insee.fr (rubrique publications).